

Marijuana médicale génétiquement modifiée ?

Les laboratoires pharmaceutiques pourraient prendre le contrôle de la marijuana médicale au Canada. Selon une source émanant du ministère de la santé canadien concernant la culture de l'herbe canadienne pour de futurs essais cliniques, on apprend qu'il est question de 185 kg d'herbe pour la première année et de doubler cette quantité de la seconde à la cinquième année.

Le document de 35 pages de directives, intitulé "Déclaration préliminaire de travail pour le développement d'une opération globale pour la culture et la fabrication de marijuana au Canada", est toujours ouvert aux révisions. Il inclut des propositions concernant la quantité de marijuana à cultiver, transformer et fabriquer. Il mentionne également la possibilité de donner à un laboratoire pharmaceutique connu les droits exclusifs pour vendre les semences à l'industrie naissante de la marijuana médicale.

Selon les documents, "L'acquisition des semences sera réalisée par Health Canada pendant la phase d'initiation du projet. Le premier contractant peut choisir de fournir ses propres semences si elles proviennent d'une source légale." Mais combien existe-t-il de sources légales de semences ? En Amérique du Nord la seule source légale est l'Université du Mississippi. Des inquiétudes concernant l'efficacité de l'herbe notoirement médiocre de l'Université du Mississippi ont mené le Dr Kilby de "l'Initiative de Recherche de la Communauté de Toronto" à déclarer qu'il préférerait que la marijuana médicale provienne d'une autre source. Il semblerait que Health Canada ait reconnu ses inquiétudes en commençant à chercher des contractants privés pour faire le travail.

Pourtant, l'herbe sera-t-elle réellement différente de celle produite par l'Université du Mississippi ? Une source anonyme au ministère de l'intérieur répond : "Les laboratoires du pays qui cultivent déjà de la marijuana utilisent des graines provenant de l'Université du Mississippi. Le matériel génétique provient de Monsanto."

La marijuana de Monsanto

La société américaine **Monsanto** a eu mauvaise presse l'année dernière quand le public a découvert que cette importante compagnie pharmaceutique était responsable de la production de l'agent orange pendant la guerre du Vietnam, qu'elle produit et commercialise le Roundup déversé sur les villages d'Amérique du Sud, qu'elle expérimente des aliments génétiquement modifiés et, plus récemment, qu'elle a créé la redoutable semence "Terminator".

Les semences Terminator sont génétiquement modifiées pour produire une plante qui ne donnera pas de semences viables, ce qui signifie que les cultivateurs sont obligés de retourner chez **Monsanto** tous les ans pour acheter des semences à replanter. Les gouvernements et le public se sont inquiétés de ce concept quand on a découvert que les semences Terminator pouvaient traverser la barrière des espèces et répandre l'infertilité comme une maladie parmi la flore.

Les semences de cannabis de **Monsanto** sont indéniablement génétiquement modifiées. Les plantes génétiquement modifiées peuvent être brevetées et **Monsanto** a intérêt à détenir un brevet sur chaque semence qu'il vend. Les brevets sur les semences assurent aux sociétés comme **Monsanto** un revenu grâce aux semences vendues d'une

année sur l'autre, car les agriculteurs sont légalement contraints d'acheter des graines brevetées au détenteur du brevet plutôt que de simplement stocker les semences de l'année précédente.

La marijuana faiblement puissante provenant des semences de **Monsanto** à l'Université du Mississippi est exactement le genre de produit que le ministère de la santé demande à ses contractants. Les directives demandent spécifiquement "des cigarettes de marijuana standardisées ayant un taux de THC compris entre 4 et 6% et pesant environ 850 mg."

Ce qui signifie que les cigarettes qui seront utilisées pour les essais médicaux seront des joints contenant plus de 3/4 de gramme d'herbe médiocre. Ces gros joints délivreront une dose d'environ deux fois le niveau de goudron de la marijuana actuellement disponible auprès des cultivateurs expérimentés, qui va de 8 à 10% de THC.

Les documents de Health Canada semblent s'inquiéter de ce que fumer peut causer des problèmes de santé et promettent d'explorer d'autres méthodes dès que les premiers essais seront lancés. Le produit qu'ils choisiront d'utiliser est garanti pour maximiser les risques et les problèmes associés à la fumée. Serait-il possible que le ministère de la santé crée sa propre excuse pour ne pas utiliser la fumée comme méthode de délivrance ?

La source anonyme du ministère assure que le gouvernement prévoit finalement de n'autoriser que l'utilisation d'inhalateurs, similaires aux inhalateurs pour les asthmatiques.

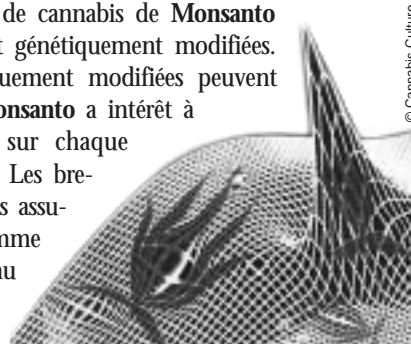
"Avec l'inhalateur on se débarrasse de la toute petite industrie qui pourrait se développer, on réglemente le système de délivrance. L'autre idée qui n'a pas été retenue était de développer un système de semences qui autoriserait les cultivars provenant du Canada. Ainsi, une fois que ces variétés seraient testées, elles pourraient être introduites comme les variétés génétiquement modifiées".

Les semences brevetées et les systèmes de délivrance pourraient signifier le contrôle pharmaceutique complet du cannabis médical dans un proche avenir.

Révérend Damuzi

Source : Cannabis Culture - Mars-Avril 2000
www.cannabisculture.com

Traduction : Les échos du Chanvre



© Cannabis Culture